



**ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE DU STADE
TERRAIN D'HONNEUR - COMPLEXE SPORTIF EDOUARD LABBE
DU 20/01/2026 AU 26/01/2026**

Le Maire de la Commune de PECHBONNIEU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nécessité d'interdire les manifestations sportives sur les terrains gazonnés et stabilisés suite aux intempéries ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire tant de préserver le terrain d'honneur du complexe sportif Edouard Labbé que de réglementer les entraînements et les matchs pour son entretien ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le terrain d'honneur du complexe sportif Edouard Labbé, chemin de Labastidole, sera momentanément fermé aux entraînements et matchs **du Mardi 20 janvier 2026 à 18h00 jusqu'au Lundi 26 janvier 2026 à 8h00**.

ARTICLE 2 Madame le Maire de PECHBONNIEU, Monsieur le Préfet, Monsieur le Chef de la Police intercommunale de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de CASTELGINEST, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Fait à Pechbonnieu le 20/01/2026,
Le Maire,
Sabine GEIL-GOMEZ



Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Pechbonnieu.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les 2 mois à compter de sa notification.